

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurence Champagne

<https://www.cadre21.org/membres/b2a7f0df6581cb692beb84c1>

Date d'obtention : 2021-03-19 00:01:14

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord recueillir les informations auprès de la personne qui dénonce la situation de sextage. Il faut discuter avec elle et se montrer rassurant pour qu'elle se sente en confiance et pour l'encourager à parler. Il faut déclencher le protocole sexto et compléter la grille d'évaluation pour savoir comment cela à débuté (l'amorce), la nature de la situation de sextage, l'étendue et l'intention dans l'acte.

Nous devons rencontrer chacune des personnes impliquées et compléter avec elles la grille d'évaluation, tout en essayant de protéger l'intégrité de la victime.

Il faut confisquer les appareils qui contiennent les images, selon le protocole (dans un scellé, sans consulter l'image)

Après avoir compléter la grille, il faut décider si c'est un acte malveillant ou impulsif. Si on rencontre l'instigateur d'une acte impulsif, on peut remplir la grille avec l'élève. Si il y a eu échange de photos à caractère sexuel ( pornographie juvénile), confisquer l'appareil en suivant le protocole. Si ce n'est pas de la pornographie juvénile, appliquer les règles disciplinaires de l'école. Informer le parent des démarches et de la situation.

Si c'est un acte malveillant, confisquer l'appareil et joindre le service de police. Informer les parents de la situation et des démarches entreprises en lien avec le protocole d'intervention sexto.

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Nous devons enclencher le protocole auprès d'un jeune qui viendrait nous confier une situation de sextage impliquant un ami et remplir avec lui la grille d'évaluation.

Si la situation nous est dénoncée par un parent, nous devons le référer au service de police puisque nous ne pouvons appliquer le protocole d'intervention sexto dans ce cas.

Si la situation implique un adulte, nous pouvons compléter la grille avec l'élève victime qui dénonce, mais devons nous référer à la police.

Dans le cas où plusieurs personnes sont impliquées en ayant reçues ou partagé des images à caractère sexuel, les appareils doivent être confisqués selon le protocole et. J'ai un doit être rencontré pour remplir la grille.

Si ce ne sont pas des images s'apparentant à de la pornographie juvénile, nous devons tout de même intervenir auprès des élèves concernés en se référant au code de vie de notre école.

Il faut tenir le parent informé de la situation, autant dans le cas d'un acte impulsif ou malveillant. Nous ne devons pas remplir la grille d'évaluation avec l'instigateur si l'on juge être face à un acte malveillant - il faut confisquer le cellulaire et le remettre à la police.

Il faut de montrer supportant pour inviter à la dénonciation et supporter la victime et les dénonciateurs.

Il faut préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime en stoppant le plus rapidement possible la propagation des images ou vidéos. Il ne faut donc pas parler à des journalistes, même en ne nommant pas les personnes impliquées. Il ne faut jamais regarder le contenu à caractère sexuel.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre d'intervention auprès du jeune instigateur. Il sera peut-être tenté de nous parler, pour se défendre de la situation. Comme notre intervention pourra servir de dénonciation en cas de plainte, il ne faut pas remplir la grille avec lui. Il faut joindre la police et confisquer l'appareil. Le jeune pourrait s'y ne pas collaborer si nous faisons face à un acte malveillant. Il est délicat de tenter de rencontrer toutes les personnes impliquées pour stopper le partage tout en conservant la confidentialité et préserver l'intégrité du jeune.